

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 décembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 novembre 2017
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Établissement du calendrier 2018 des séances du conseil
 - 4.4 Nomination des représentants sur divers comités
 - 4.5 Gestion des ressources humaines - Accompagnement - Modification de la résolution numéro 2017-86
 - 4.6 Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Adhésion 2018
 - 4.7 Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie (A.P.A.M.) - Adhésion 2018
 - 4.8 Association québécoise du loisir municipal - Adhésion 2018
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Avis de motion - règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2018
 - 5.2 Présentation du projet de règlement sur les taux de taxes et les tarifs pour 2018
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport du service
 - 6.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Mandat

7. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 7.1 Rapport du service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
9. **CORRESPONDANCE :**
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
10. **DIVERS**
 - 10.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
11. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-184

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-185

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-186

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 44 à 47) : 33 700,38 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques manuels M0007432 à M0007434 : 2 754,33 \$
- Accès D L1700162 à L1700174 : 9 902,86 \$
- Paiements directs P1700172 à P1700189 : 3 002,22 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011142 à C0011205 : 243 902,83 \$

Total : 293 262,62 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-187

4.3. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 3 juillet

- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-188

4.4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR DIVERS COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER les personnes suivantes aux différents comités :

- Comité consultatif des loisirs : Jean-François Morin
- HLM : Marie-Josée Beauregard, Robert Houle, substitut
- Comité service incendie : Vincent Perron
- Bibliothèque : Stéphanie Lambert
- Comité des citoyens (Carrières St-Dominique) : Hugo Mc Dermott
- Comité de la Crête : Hugo Mc Dermott
- Régie des déchets : Robert Houle, substitut: Jean-François Morin
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Lise Bachand, Vincent Perron, substitut

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-189

4.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - ACCOMPAGNEMENT - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-86

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-86 relativement à l'accompagnement pour la mise en place d'une structure en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat n'a pu être exécuté;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a un département de ressources humaines et relations de travail et celui-ci nous offre leur service pour exécuter le mandat d'accompagnement;

CONSIDÉRANT l'estimé de mandat à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la Fédération québécoise des municipalités pour une phase de révision et mise à jour du diagnostic organisationnel et l'élaboration d'outils en gestion des ressources humaines.

QU'une banque d'heures de cinquante heures est autorisée pour lesdits travaux.

QUE les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-190

4.6. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - ADHÉSION 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2018, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018, au montant de 2 610,04 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-191

4.7. ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (A.P.A.M.) - ADHÉSION 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2018 de l'Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la cotisation de l'Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2018, au montant de 432 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-220-00-494 au budget 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-192

4.8. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL - ADHÉSION 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'adhésion 2018 au montant de 319,62 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-494.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2018

Madame la conseillère Marie-Josée Beauregard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement concernant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018.

5.2. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2018

Le maire Robert Houle présente un projet de règlement sur les taux de taxes pour 2018.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de novembre 2017 est déposée au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-193

6.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Agnès Leclerc se termine le 31 décembre 2018 et que celle-ci ne désire pas siéger à nouveau sur ce comité;

CONSIDÉRANT le poste vacant et l'intérêt de madame Carolanne Pineault à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le mandat à madame Carolanne Pineault jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de novembre 2017 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de novembre 2017 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2017 est déposé au Conseil.

10. DIVERS

10.1. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations de tous les membres du Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-194

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 23.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière